



André LOMBARDI
Notaire à METZ, 7 Rue Charlemagne
03 87 65 71 22

VENTE PAR ADJUDICATION FORCEE

Le vendredi 16 septembre 2022 à 14 heures 30 à l'Hôtel Kyriad à METZ (Moselle) 4, rue du Père Potot, Me LOMBARDI, commis judiciairement, procédera à l'adjudication publique à l'extinction des feux, des fractions ci-après désignées d'un immeuble en copropriété sis à METZ (57070), 3 rue du Béarn, cadastré, savoir :

BAN DE METZ

- Section BK numéro 291/20, lieudit rue du Béarn, pour une contenance de 36a 90ca,
- Section BK numéro 317/20, lieudit rue du Béarn, pour une contenance de 2a 70ca,

Les lots de copropriété suivants :

Lot symbole CB - numéro 5 : Dans l'entrée A,

* au sous-sol, une cave

* au premier étage : un appartement comprenant, selon le titre de propriété du vendeur, quatre pièces, cuisine, salle de bain-douche, dégagements, placards,

Et les 938/100.000èmes des parties communes générales.

Lot symbole GV numéro 121 : Au premier sous-sol, un emplacement de parking,

Et les 78/100.000èmes des parties communes générales de l'immeuble.

Mise à prix : TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35.000,00 €)

Le prix d'adjudication sera payable en l'étude du notaire commis dans les trois mois de l'adjudication. Il produira intérêts au taux de 4 % l'an à compter de l'adjudication, et en cas de retard au taux de 6 % l'an à compter de la date d'expiration du délai de trois mois ci-dessus. En cas de paiement dans les deux mois de l'adjudication, il ne sera dû aucun intérêt.

Ne seront admises à porter des enchères que les personnes qui auront consigné au préalable, par virement bancaire ou par chèque de banque, en l'étude de Me LOMBARDI, une somme correspondant à 20% de la mise à prix.

La vente par voie d'exécution forcée a été ordonnée par le Tribunal judiciaire de METZ (Moselle), en date du 8 juin 2021 sous numéro 120/2021 - RG 21/146, ayant acquis force de chose jugée le 23 juillet 2021,

CONTRE Monsieur Jean-Pierre Jacques BELHADJ, demeurant, d'après l'ordonnance, 50 route de Borny, appartement 401, 57070 METZ, Né à TUBINGEN (Allemagne), le 12 juin 1963.

A LA REQUETE du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE RESIDENCE BERNADETTE, sise à METZ (57070), 1-3 rue du Béarn, représenté par son syndic assisant en exercice, la SAS FONCIA IMMOBILIERE CHARLEMAGNE, dont le siège est à METZ (57008), BP 80402, 4B rue François de Curel.

La mention d'exécution forcée a été inscrite au Livre Foncier de METZ (Moselle), le 18 juin 2021.

Le cahier des charges et les pièces de procédure sont déposés en l'étude de Me LOMBARDI où chacun peut en prendre connaissance sans frais. Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication doivent être produites au Tribunal Judiciaire, à peine de déchéance, conformément aux dispositions de l'article 159 de la loi du 1er juin 1924, au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication même, doivent être produites au Tribunal judiciaire, au plus tard deux semaines après l'adjudication.

La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier.

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription, avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Me LOMBARDI
Notaire commis